



Le 16 mars 2021

NOTE D'INFORMATION AUX RESIDENTS ET FAMILLES

Madame, Monsieur,

Le 12 mars 2021, le Ministère des solidarités et de la santé a émis des recommandations en direction des EHPAD, concernant « l'allègement post vaccinal des mesures de protection dans les EHPAD et les USLD ». Toutefois, ce document demande aux directeurs d'adapter les mesures en fonction de la situation sanitaire de l'établissement et du secteur géographique, après concertation avec les Médecins coordonnateurs et l'encadrement paramédical.

Notre volonté, à tous, est de retrouver le plus rapidement possible des conditions de vie les plus normales possibles, en ne faisant aucune différence entre les personnes vaccinées et non vaccinées.

Pour autant, à ce jour, la situation épidémiologique de la Seine-Maritime (et les départements limitrophes) est préoccupante (taux d'incidence à 245/100.000 habitants avec une progression de 18% en 5 jours). De plus, un nouveau variant dit « Breton », non détectable au test PCR, a été découvert sur le territoire.

Suite à la cellule de crise de ce 16 mars 2021, j'ai entériné les décisions suivantes :

- Les visites sont maintenues en espace dédié sur rendez-vous. Toutefois, les Familles pourront sortir en proximité de l'établissement avec leur proche
- Les visites dans les logements sont autorisées après accord du médecin coordonnateur et pour des raisons médicales impérieuses
- Les Résidentes, et Résidents, sont autorisés à sortir à l'extérieur en effectuant une demande écrite, précisant la nature de l'activité réalisée. La sortie sera validée par le médecin coordonnateur.

Nonobstant, un isolement de 7 jours sera mis en place au retour de la personne et des tests de dépistage (PCR), seront effectués durant cette période.

Ces décisions sont, je l'espère, temporaires et pourront changer selon l'évolution de la pandémie.

Je vous prie de croire, Madame, Monsieur, en l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur Général
Christophe GUILARD